

BTS GPN

Gestion et Protection de la Nature

Gestion & valorisation
des espaces naturels

Animation nature



Les objectifs de la formation

Les espaces naturels acquièrent une dimension nouvelle dans nos sociétés industrialisées et fortement urbanisées.



Des constatations s'imposent :

- **Augmentation des pressions** s'exerçant sur les espaces naturels et les espèces sauvages (agriculture intensive, urbanisation, industrialisation, surfréquentation touristique).
- **Abandon d'espaces** qui modifie l'évolution des écosystèmes.
- **Acquisition et/ou développement, par les espaces naturels, de nouveaux rôles** : loisirs et tourisme, support du patrimoine paysager, culturel, naturel, support d'études scientifiques.
- Ces espaces doivent être gérés dans le but de préserver ou restaurer les richesses écologiques, de sensibiliser les publics, ceci dans un souci de valorisation socio-économique et de création d'emploi.

Les champs de compétences du technicien

- Expertises naturalistes
- Analyse des écosystèmes et des activités humaines
- Gestion de projets/actions dans le champ de l'environnement
- Communication et médiation
- Traitement de données techniques administratives et financières
- Organisation du travail et encadrement de personnes
- Conduite d'activités de sensibilisation
- Conduite d'opérations techniques de gestion environnementale et conservatoire
- Éducation à l'environnement
- Conduite d'activités touristiques et d'interprétation

Aptitudes développées pendant la formation

De solides connaissances semblent indispensables en écologie, fonctionnement des administrations, gestion des territoires, rédaction des dossier techniques, gestion des personnels, de même que des aptitudes d'animation et de relation avec le public, les élus, les acteurs socioprofessionnels (en particulier les agriculteurs).

Montrer un égal intérêt pour le travail à l'extérieur comme à l'intérieur.



Contenu & organisation des études



La formation est organisée autour de :

- Cours théoriques
- Travaux de groupe, projets tutorés
- Séquences sur le terrain et en laboratoire
- Rencontres avec des intervenants extérieurs
- Périodes de stage individuel et de stage collectif
- Semaines thématiques délocalisées

Architecture modulaire

Horaires - Formation
initiale à temps plein

Horaire global
sur les 2 ans

La formation est organisée par modules interdisciplinaires. Certains enseignements sont communs à tous les BTSAs, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

DOMAINE	MODULE	H
Projet de formation et professionnel	M 11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 h
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels, information, expression et communication	M 21 - Organisation économique, sociale et juridique	87 h
	M 22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h
	M 21 - Langue vivante	116 h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 h
EPS	M - 31 Éducation physique et sportive	87 h
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données informatiques	M 41 - Traitement de données	72,5 h
	M 42 - Technologies de l'information et du multimédia	43,5 h
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M 51 - Expertises naturalistes	217,5 h
	M 52 - Gestion de la nature et concertation territoriales	116 h
	M 53 - Opération de génie écologique	145 h
	M 54 - Animation d'un public	101,5 h
	M 55 - Démarche de projets d'aménagement et de valorisation des espaces naturels	101,5 h
	M 56 - Mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature	130,5 h
Mise en situation professionnelle	M 61 - Stages	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 h
Initiative locale	M 71 - Module d'initiative locale	87 h
		TOTAL
		1 740 h

Les stages & la professionnalisation

Les stages

Ils ont pour but de développer les compétences dans un contexte professionnel. Le temps de stage est fixé de 12 à 16 semaines (8 à 12 semaines de stage individuels + des stages collectifs). 10 semaines de cours sont dégagées pour pouvoir réaliser des stages collectifs et une partie des stages individuels. Le reste est réalisé sur temps de vacances scolaires.

Ils peuvent être répartis sur plusieurs périodes :

- L' étudiant peut réaliser plusieurs stages de natures différentes.
- Un stage « principal », d'une durée d'au moins 8 semaines, effectué dans une organisation du secteur de la gestion de la nature et de sa valorisation (entreprises, collectivités territoriales, associations, bureaux d'études, établissements publics, agences para publiques, administrations...) doit permettre à l'étudiant de réaliser une étude d'ordre technique, scientifique ou culturelle dans un contexte.
- Les stages sont validés par l'équipe enseignante ; ils peuvent être réalisés en France ou à l'étranger.
- Les semaines de stage individuel peuvent être réalisées entre la mi-juin et la dernière semaine de septembre et sur tous les temps de petites vacances scolaires.

La recherche du stage et la rédaction du rapport de stage sont de la responsabilité de l'étudiant.

La recherche de stage fait partie intégrante de la formation, et l'étudiant doit mener une recherche structurée, méthodique et active, dans le même esprit que celui de la recherche d'un emploi.

Pour ce qui est de la rédaction du rapport de stage, chaque étudiant aura un enseignant référant dont le rôle sera de l'aider et de le conseiller.



Pour cela, l'équipe enseignante propose :

- Des apports méthodologiques pour définir un projet de stage et mener une recherche active de stage.
- Une vérification de la conformité du thème par rapport aux exigences du programme (après la première période).
- Des apports méthodologiques pour la rédaction du rapport de stage.
- Une réflexion sur les grands axes de la problématique (après la deuxième période).
- Des temps ponctuels de dialogue en vue de la constitution du document et la préparation de la soutenance orale (premier et deuxième trimestres de la deuxième année).

Un contact entre les enseignants et la structure d'accueil est prévu, les modalités peuvent être diverses (visite sur site, contact téléphonique, etc.). Chaque étudiant mettra à disposition un exemplaire de son travail au CDI de l'établissement. Ce travail ne sera pas communiqué à des tiers extérieurs à l'établissement sans l'autorisation de l'auteur et de la structure d'accueil.

Une réelle professionnalisation au lycée BRIACÉ

Sur les deux ans de formation, environ **10 semaines de professionnalisation sur le terrain** sont réalisées au travers de nombreuses études de milieu, d'activités pluri-disciplinaires et d'actions de réalisation de diagnostic pour des partenaires institutionnels.



Des partenaires professionnels variés pour des pratiques professionnelles délocalisées

DES COLLECTIVITÉS :

Communes d'Ancenis,
La Chapelle Heulin,
Le Landreau,
Conseil Départemental 44 et 85,
Communauté de Communes,
Océan Marais de Monts,
Syndicat mixte Loire et Goulaine...



DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS & ASSOCIATIONS :

LPO,
Bretagne Vivante,
OFB,
ONF,
Fédérations de chasse et de pêche,
CPIE 44 et 49,
Mission Bocage,
Chambre d'Agriculture 44
GNLA, GMB...

- Briacé est adhérent au réseau CPIE des Pays de la Loire et à Écopole
- Des espaces naturels de proximité (Loire, zones agricoles, bocages, Marais de Grée, Marais de Goulaine, Lac de Grand-lieu, Brière, littoral Atlantique...)
- Salle informatique équipée SIG
- Des espaces de travaux pratiques dans les parcs du lycée
- Participation à de nombreux projets professionnels à la demande de collectivités, associations (études d'impacts, suivis naturalistes, diagnostics paysagers, chantiers bocage et rivière...)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Examen & obtention du diplôme

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole option « gestion et protection de la nature » repose sur 7 épreuves :

- **2 ÉPREUVES NATIONALES** terminales qui représentent 50 % du total des coefficients.
- **5 ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU** en cours de formation CCF. Ces 5 épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des 2 épreuves nationales (50 % des coefficients)

L'une centrée sur les capacités générales & l'autre sur les capacités professionnelles.

- **L'ÉPREUVE GÉNÉRALE E1** : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite (coefficient 6).
- **L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE E7** : « Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ».

Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « **Mobiliser les acquis attendus du Technicien Supérieur en Gestion et Protection de la Nature pour faire face à une situation professionnelle** », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).



Présentation des 5 épreuves de contrôle continu

(50 % des coefficients) :

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), c'est le cas de Briacé, l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le Ministère et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale de l'agriculture obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Participer à des démarches de concertation et de médiation d'un territoire. Contribuer à la conception de projets de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement (coefficient 3)

E6 : Produire des diagnostics naturalistes.

Conduire une opération de génie écologique et une action d'animation

Conduire des projets de gestion et de valorisation de la nature (coefficient 6)

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :



- Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales.
- Justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établis comme suit :
 - Points de l'ensemble des épreuves.
 - Points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale.

Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Débouchés & poursuites d'études

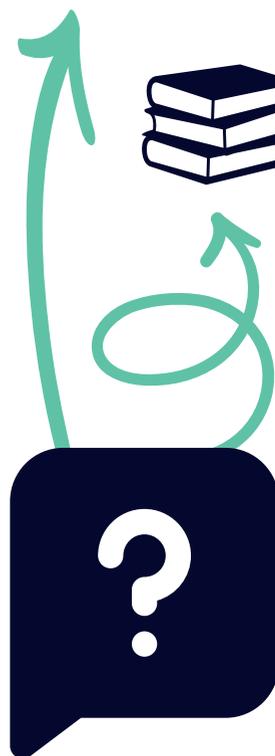
DES PARTENARIATS

- **Un Bachelor : Management de l'Environnement** en partenariat avec le groupe « Etablières en Vendée ».
- **Un Bachelor « Global Business »** en partenariat avec le campus de la Joliverie de Nantes.

60 % des étudiants de BTS GPN poursuivent leurs études.

Exemples : Licence d'écologie, Licences Professionnelles, classes préparatoires "Spéciales BTSA" aux Écoles d'ingénieurs, bachelors, et les différents certificats de spécialisation.

40 % des étudiants s'orientent vers le marché de l'emploi sur des secteurs tels que : Parcs nationaux et régionaux, Association de protection de l'environnement, Bureaux d'Études, Collectivités Locales, Organismes de développement (Chambre d'Agriculture...).



Conditions d'admission

Les titulaires d'un Bac Général, Bac Technologique STAV, Bac Pro GMNF et autres Bacs (si excellent dossier).

Les inscriptions sont à faire, via le site internet Admission Parcoursup.

Vous trouverez le lien sur notre site internet : www.briace.org (dans la rubrique Formations - Le pôle d'enseignement supérieur - Conditions d'admission) ainsi que les pièces complémentaires du dossier à nous faire parvenir selon procédure Admission Parcoursup (le recrutement sera réalisé à partir d'un examen du dossier scolaire).



Conditions de vie au Lycée briacé

LE FOYER ÉTUDIANT

L'association des étudiants met à disposition dans les locaux situés sur le site une salle « pause-café / casse-croûte », un local équipé pour réaliser vos lessives, une salle informatique, des liaisons internet WIFI.
Les étudiants sont équipés d'Ipad.

HÉBERGEMENT

L'établissement centralise les possibilités d'hébergement autour du campus et vous fournit la liste des logements.

RESTAURATION

2 formules sont possibles au self de l'établissement :

La formule midi & soir (déjeuner et dîner pris au self)

La formule midi (déjeuner pris au self)

Bourses du supérieur

Le Dossier Social Etudiant (DSE) vous permet de demander une aide financière universitaire.

N'hésitez pas à le constituer même si vous n'êtes pas boursier au lycée.

Vous devez effectuer cette démarche de janvier à la mi-mai en vous connectant sur : **<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>**

Aide financière aux étudiants

Aide aux étudiants dont les parents relèvent de la MSA de Loire-Atlantique au titre des prestations familiales et dont les revenus n'excèdent pas 55% du SMIC. Prendre contact directement auprès de la MSA : 02 51 36 88 88

Transport scolaire (journaliers & hebdomadaires)

Les inscriptions se font via le site : aleop.paysdelaloire.fr de mi-mai au mi-juillet

Pour tout renseignement : Communauté de communes Sèvre et Loire

84 rue Jean Monnet - La Chapelle Basse Mer 44450

Tél. : 02 51 71 92 14

transportscolaires@cc-sevreluire.fr

Situation géographique & contact

Tél. : 02 40 06 43 33

Adresse : Briacé

Site web : www.briace.org

44430 LE LANDREAU



Retrouvez notre actualité sur les réseaux

 [@lyceebriace](https://www.instagram.com/lyceebriace)  [@lyceebriace](https://www.facebook.com/lyceebriace)  [#lycéebriacé](https://www.linkedin.com/company/lycéebriacé)  [groupebriacé](https://www.youtube.com/groupebriacé)

